

Page: 1/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 04.07.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Catégorie de processus

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Vernis
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

37, Rue du Pré Didier Tél. : 04 76 75 42 38 ZI Fax : 04 76 56 14 49 F-38120 FONTANIL-CORNILLON E-Mail : info@soloplast.fr

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA: Tél: 01 45 42 59 59 http://www.centres-antipoison.net

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 04.07.2022

#### Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>

(suite de la page 1) STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

GHS0'

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

Hydrocarbures, C9, aromatiques

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

acétate de n-butyle

#### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

*H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.* 

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régionale.

#### · Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 67-64-1	acétone	25-<50
EINECS: 200-662-2	♠ Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 606-001-00-8	Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119471330-49	ĚUH066	
CAS: 74-98-6	propane	12,5-<20
EINECS: 200-827-9	<b>♦</b> Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 601-003-00-5	Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119486944-21		

page 3

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 04.07.2022

#### Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>

CAS: 106-97-8	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))	12,5-<209
EINECS: 203-448-7	<b>♦</b> Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 601-004-00-0		
Reg.nr.: 01-2119474691-32		
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	5-<10%
EINECS: 203-603-9	♠ Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-195-00-7	STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475791-29	<b>V</b>	
Numéro CE: 905-588-0	xylène	5-<10%
Numéro index: 601-022-00-9		
Reg.nr.: 01-2119488216-32	<b>№</b> STOT RÊ 2, H373; Asp. Tox. 1, H304	
	Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315;	
	Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
Numéro CE: 918-668-5	Hydrocarbons, C9, aromatics	5-<10%
Reg.nr.: 01-2119455851-35	<b>♠</b> Flam. Liq. 3, H226	
	<b>♦</b> Asp. Tox. 1, H304	
	Aquatic Chronic 2, H411	
	STOT SE 3, H335-H336	
	<b>Ě</b> UH066	
CAS: 75-28-5	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8))	5-<10%
EINECS: 200-857-2	♠ Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 601-004-00-0	Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119485395-27		
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	2,5-<5%
EINECS: 204-658-1	♠ Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-025-00-1	STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119485493-29	EUH066	

#### · Indications complémentaires:

Le contenu en Benzène des substances Solvent Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe I de la Directive 1272/2008/CEE)

xylène: Contient éthylbenzène CAS 100-41-4

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 04.07.2022

Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>

(suite de la page 3)

· 5.3 Conseils aux pompiers -

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 2 B
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 67-64-1 acétone

VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))

VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

#### 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

#### xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

(suite page 5)

Page : 6/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Numéro de version 5 (remplace la version 4)  $Date\ d'impression:04.09.2023$ Révision: 04.07.2022

Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>

123-86-4 ac	étate de	e n-hutvle	(suite de la pa
		entanée: 723 mg/m³, 150 ppm	
		ng terme: 241 mg/m³, 50 ppm	
DNEL			
67-64-1 acé	tone		
Oral	DNEL	62 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
Dermique	DNEL	62 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
	DNEL	186 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)	
Inhalatoire	DNEL	2420 mg/m3 (Worker, acute local)	
	DNEL	1210 mg/m3 (Worker, longterm systemic)	
	DNEL	200 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)	
	DNEL	60 mg/m3	
108-65-6 ac	étate de	2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Dermique	DNEL	796 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)	
	DNEL	320 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
Inhalatoire	DNEL	275 mg/m3 (Worker, longterm systemic)	
	DNEL	33 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)	
xylène			
Oral	DNEL	1,6 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
Dermique	DNEL	180 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)	
Inhalatoire	DNEL	211 mg/m3 (Worker, longterm systemic)	
	DNEL	221 mg/m3 (Worker, longterm local)	
	DNEL	442 mg/m3 (Worker, acute systemic)	
	DNEL	289 mg/m3 (Worker, acute local)	
	DNEL	14,8 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)	
	DNEL	260 mg/m3 (Consumer; acute systemic)	
	DNEL	65,3 mg/m3 (Consumer, longterm local)	
	DNEL	260 mg/m3 (Consumer, acute local)	
Hydrocarbo	ns, C9,	aromatics	
Oral	DNEL	11 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
Dermique	DNEL	25 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)	
	DNEL	11 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
Inhalatoire	DNEL	150 mg/m3 (Worker, longterm systemic)	
	DNEL	32 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)	
123-86-4 ac	étate de	n-butyle	
Oral	DNEL	2 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
	DNEL	2 mg/kg /per day (Consumer, acute systemic)	
Dermique	DNEL	11 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)	
	DNEL	11 mg/kg /per day (Worker, acute systemic)	
	DNEL	6 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
	DNEL	6 mg/kg /per day (Consumer, acute systemic)	
Inhalatoire	DNEL	300 mg/m3 (Worker, longterm systemic)	
	DNEL	600 mg/m3 (Worker, acute systemic)	
	DNEL	300 mg/m3 (Worker, longterm local)	
	DNEL	600 mg/m3 (Worker, acute local)	
	DNFI	35,7 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)	

Page: 7/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 04.07.2022

#### Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>

	(suite de la page 7)				
	DNEL 300 mg/m3 (Consumer; acute systemic)				
	DNEL 35,7 mg/m3 (Consumer, longterm local)				
· PNEC					
67-64-	1 acétone				
PNEC	10,6 mg/l (Freshwater)				
PNEC	1,06 mg/l (Seawater)				
PNEC	21 mg/l (Sporadic release)				
PNEC	100 mg/l (Sewage treatment plant)				
PNEC	30,4 mg/kg (Freshwater sediment)				
PNEC	3,04 mg/kg (Seawater sediment)				
PNEC	29,5 mg/kg (Soil)				
108-65	5-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
PNEC	0,635 mg/l (Freshwater)				
PNEC	0,064 mg/l (Seawater)				
PNEC	100 mg/l (Sewage treatment plant)				
PNEC	3,29 mg/kg (Freshwater sediment)				
PNEC	0,329 mg/kg (Seawater sediment)				
PNEC	0,29 mg/kg (Soil)				
123-86	6-4 acétate de n-butyle				
PNEC	0,18 mg/l (Freshwater)				
PNEC	0,018 mg/l (Seawater)				
PNEC	0,36 mg/l (Sporadic release)				
PNEC	35,6 mg/l (Sewage treatment plant)				
PNEC	0,981 mg/kg (Freshwater sediment)				
PNEC	0,0981 mg/kg (Seawater sediment)				
PNEC	0,0903 mg/kg (Soil)				

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### Filtre A2/P3

· Protection des mains:



Page: 8/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 04.07.2022

#### Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>

(suite de la page 8)

#### · Matériau des gants

Caoutchouc butyle

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent aux solvants pendant 42 à 480 minutes. Comme mesure de protection, nous recommandons que les utilisateurs et les personnes responsables de la sécurité du travail présupposent une durée de résistance aux solvants de 42 heures. Si l'on examine les données au chapitre 3 de cette fiche de données de sécurité, on peut présupposer une durée de résistance plus longue dans certains cas.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Aérosol

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

• *Inférieure*: 1,5 Vol % (106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-

450-8)))

16500 hPa

Non déterminé.

• Supérieure: 13 Vol % (67-64-1 acétone)

· Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

• Température d'auto-inflammation 333 °C (108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)

· Température de décomposition: Non déterminé.

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· Solublue
· l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

• **Pression de vapeur à 20 °C:** 8300 hPa (74-98-6 propane)

· Pression de vapeur à 50 °C:

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,7 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression: 04.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 04.07.2022

#### Nom du produit: VERNIS DE FINITION EN SPRAY

(suite de la page 7)

· 9.2 A	lutres	inform	nations
- ·- ·		,	

· Aspect: · Forme:

Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

Propriétés explosives: Non déterminé.

· Teneur en solvants:

88.5 % · Solvants organiques:

· **VOC** (**CE**)

619,5 g/l 88.50 % · CE-COV % · Teneur en substances solides: 10.6 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz. comburants néant Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-64-1 acétone

Oral LD50 5800 mg/kg (rat)

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 04.07.2022

SOLO PLAST

#### Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>

Page: 9/13

(suite de la page 8) LD50 >15800 mg/kg (lapin) Dermique LC50/4h 76 mg/l (rat) Inhalatoire 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle LD50 8530 mg/kg (rat) Oral LD50 Dermique >5000 mg/kg (lapin) Inhalatoire LC50/4h >10000 mg/m3 (rat)xylène Oral LD50 3523 mg/kg (rat) LD50 Dermique 2000 mg/kg (lapin) Inhalatoire LC50/4h 29000 mg/m3 (rat) Hydrocarbons, C9, aromatics LD50 >5000 mg/kg (rat) (OECD 401) Oral LD50 >2000 mg/kg (lapin) (OECD 402) Dermique 123-86-4 acétate de n-butyle 10800 mg/kg (rat) (OECD 401) LD50 Oral >17600 mg/kg (lapin) LD50 Dermique Inhalatoire LC50/4h >21 mg/m3 (rat)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas d'effet d'irritation.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucun effet de sensibilisation connu.

· Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

12.11 10.000000						
· Toxicité aqu	atique:					
67-64-1 acéi	tone					
LC50/96h	8300 mg/l (fish)					
EC50/96h	7200 mg/l (algae)					
LC50/48 h 8450 mg/l (crustacean (water flea))						
108-65-6 ac	étate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle					
EC50 / 48 h	>500 mg/l (daphnia magna)					
LC50/96 h	100-180 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)					
		(suite page 10)				

Page: 10/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression: 04.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 04.07.2022

#### Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>

(suite de la nage 9)

xylène	(suite de la page 3)				
EC50 / 48 h	7,4 mg/l (daphnia magna)				
LC50/96 h	13,5 mg/l (fish)				
Hydrocarbo	Hydrocarbons, C9, aromatics				
EC50 / 48 h	302 mg/l (daphnia magna)				
EC50/72 h	2,75 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)				
EC50 / 96 h	9,2 mg/l (Regenbogenforelle)				

- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets				
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses			
15 01 04	emballages métalliques			
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus			

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

DIIDDI	$\alpha$		7	C 1.	1 ,		
RIKKI	91	1 H 1 2 • 1	m	formations re	IAT	IVOS AII	trangnart
MUDIA		JLI $LT$ . $L$	ши	OI III WILL OILS I C		ires un	uuuspoit

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

1950 AÉROSOLS  $\cdot ADR$ · IMDG **AEROSOLS** 

 $\cdot$  IATA AEROSOLS, flammable

(suite page 11)

Page: 11/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

SOLO PLAST VOSSCHEME

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 04.07.2022

#### Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>

(suite de la page 10) · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  $\cdot ADR$ 2 5F Gaz. · Classe · Étiquette · IMDG, IATA · Class 2.1 Gaz. · Label 2.1 · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable. · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Gaz. l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: F-D.S-USW1 Protected from sources of heat. · Stowage Code SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 · Segregation Code Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: 1L· Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée · Catégorie de transport D· Code de restriction en tunnels · IMDG 1L· Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 12/13 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

SOLO PLAST

Révision: 04.07.2022

Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>

(suite de la page 11)

· ''Règlement type'' de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tableau des maladies professionnelles n°4 bis

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO: P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas : 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut :500 t
- **RÈGLEMENT (CE)** N• 1907/2006 ANNEXE XVII: Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le

#### · Phrases importantes

règlement (UE) 2020/878.

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Numéro de la version précédente: 4
- · Acronymes et abréviations:

 ${\it RID: R\`eglement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport de la trans$ 

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 13)

FR

Page: 13/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

SOLO PLAST VOSSCHEMIE

(suite de la page 12)

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 04.07.2022

#### Nom du produit: <u>VERNIS DE FINITION EN SPRAY</u>

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

---